

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9673>

# Assurabilité des territoires : une charte, un plan et une boîte à outils

- Actualité -



Date de mise en ligne : mercredi 23 avril 2025

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale &  
associative - Tous droits réservés

---

**L'État s'engage, aux côtés des représentants des assureurs et réassureurs et auprès des associations d'élus locaux, à créer les conditions d'un meilleur recours de toutes les collectivités à l'assurance privée pour qu'aucune collectivité territoriale en France ne puisse se trouver en situation involontaire de défaut d'assurance. Cette volonté, partagée par toutes les parties prenantes, se traduit par la signature d'une Charte d'engagement qui est déclinée dans un plan d'action et ainsi que par la mise à disposition d'une boîte à outils et d'un fonds documentaire.**

Sous l'égide du Premier ministre, les ministres de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation François Rebsamen et de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Éric Lombard ont tenu le 14 avril 2025 le "Roquelaure de l'Assurabilité des territoires".

Partant du constat que *"les conséquences du changement climatique et l'émergence de risques nouveaux entraînent des hausses significatives des primes et des franchises d'assurance, rendant la couverture des risques de plus en plus coûteuse et parfois inaccessible"*, le Gouvernement, France Assureurs (fédération française de l'assurance) et les principales associations d'élus locaux se sont engagés à créer les conditions d'un meilleur recours de toutes les collectivités à l'assurance privée pour qu'aucune collectivité territoriale en France ne puisse se trouver en situation involontaire de défaut d'assurance.



## **LE ROQUELAURE DE L'ASSURABILITÉ DES TERRITOIRES**

# **Une charte nationale d'engagement**

Face à une sinistralité croissante et à l'émergence de nouveaux risques, répondre aux difficultés d'assurabilité des collectivités territoriales constitue un enjeu immédiat pour préparer le temps long.

L'État s'engage, aux côtés des représentants des assureurs et réassureurs et auprès des associations d'élus

locaux, à créer les conditions d'un meilleur recours de toutes les collectivités à l'assurance privée. Plus aucune collectivité territoriale en France ne doit se trouver en situation involontaire de défaut d'assurance.

Le Gouvernement, France assureurs et les associations d'élus s'engagent ensemble à :

1° Créer un dispositif d'accompagnement spécifique et à proposer des outils d'assistance permettant aux collectivités de mieux calibrer leur besoin, mieux négocier leur contrat et mieux maîtriser les risques couverts par un effort accru de prévention ;

2° Garantir une plus grande efficacité des outils de la solidarité nationale dans le cas des risques extrêmes ;

3° Dynamiser et fluidifier le marché de l'assurance aux collectivités tout en impulsant une stratégie de prévention coordonnée.

Ces engagements généraux se déclinent, pour chaque signataire de la charte, par des engagements plus spécifiques.

## Les engagements du Gouvernement

Rendre plus efficaces, plus rapides et plus facilement actionnables les leviers de la solidarité nationale, notamment pour les nouveaux risques naturels, climatiques et sociaux majeurs et exceptionnels, y compris dans le cadre du projet de loi de finances 2026

Faciliter le recours au bureau central de tarification et permettre sa saisine par voie électronique

Mobiliser le réseau des préfectures, des services déconcentrés de l'État et de ses agences qui mettront à disposition leurs données et référentiels permettant de cartographier et anticiper les risques majeurs

Associer plus étroitement les assureurs à la définition des plans visant à la résilience et l'adaptation des territoires aux risques émergents

Mettre à jour, en concertation avec les assureurs et les collectivités, le guide pratique de passation des marchés publics d'assurances des collectivités locales. Cette nouvelle édition permettra aux collectivités de :

- mieux cerner et exprimer leurs besoins en matière d'assurance .
- clarifier les possibilités offertes par le code de la commande publique aux assureurs, aux courtiers et aux collectivités

Soutenir le principe d'une durée minimale de préavis de 6 mois en cas de résiliation d'un contrat d'assurance avec une collectivité territoriale, [tel que le prévoit le projet de loi « simplification de la vie économique »], pour éviter les situations d'urgence

Corriger, dans le code des assurances, l'articulation du montant de la franchise catastrophe naturelle avec celui de la franchise le plus élevé figurant au contrat afin d'éviter un effet inflationniste.

## **Les engagements de France assureurs**

Participer à l'accompagnement des collectivités dans le traitement des problèmes d'assurabilité

Soutenir la création d'une cellule en mesure d'orienter les collectivités d'ici à la fin du premier semestre 2025

Encourager le principe de la mutualisation du risque pour éviter le désengagement des assureurs des territoires les plus exposés

Accompagner les collectivités à mieux définir leur besoin et valoriser leur patrimoine assurable

Contribuer aux actions de prévention et aux efforts de sensibilisation et de développement d'une culture du risque

Proposer, dans le cadre de procédures négociées, des offres assurantielles spécifiquement dédiées aux collectivités

Contribuer à réévaluer la notion de construction à l'identique dans une optique d'adaptation au changement climatique

Mobiliser son réseau de référents territoriaux pour garantir un dialogue de proximité avec les collectivités.

## **Les engagements des associations d'élus**

Inciter à la mise à jour régulière de la bonne connaissance de leur patrimoine par les collectivités

Inciter le recours à la procédure négociée et à l'allotissement pertinent dans le cadre de leurs commandes publiques

Informers les élus locaux et inciter les employeurs territoriaux à former les agents publics territoriaux à la connaissance et la maîtrise des risques

Développer la fonction de préventionniste, y compris par le biais de la mutualisation de compétences et de ressources entre collectivités

Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et inciter à la mise en place opérationnelle des mesures de prévention recommandées par les assureurs et les services de l'État

Le Gouvernement, France assureurs et les associations d'élus locaux s'engagent à décliner ces engagements dans un plan d'action et en assurer le suivi.

## Assurance des collectivités : tous concernés !

Dans une tribune commune publiée dans Les Echos (*Assurance des collectivités : tous concernés ! - Les Echos 16 avril 2025*) Christophe Bouillon (président de l'APVF), Gil Avérous (président de Villes de France), Patrick Blanchard (directeur général de SMACL Assurances SA) affichent leur conviction commune : les collectivités territoriales, les acteurs de l'assurance et les pouvoirs publics partagent des enjeux communs et il est indispensable d'avancer soudés pour trouver des solutions concrètes. Le Roquelaure de l'assurabilité des territoires organisé par le gouvernement constitue une première réponse dont il faut assurer le suivi. "**La boussole de ce chantier doit être la capacité à poursuivre la mutualisation des risques, qui est au fondement même de la logique de l'assurance**" soulignent les cosignataires de la tribune qui insistent également sur les impératifs d'adaptation et de prévention pour répondre aux défis auxquels les territoires sont confrontés. C'est dans cet esprit de mobilisation que l'Association des petites villes de France (APVF), Villes de France et SMACL Assurances ont souhaité unir leurs forces pour lancer une réflexion commune et imaginer des solutions concrètes pour l'avenir.

# Un plan pour l'assurabilité

## Passer du diagnostic à l'action

Le diagnostic est connu et partagé :

Les collectivités et les assureurs font face à une sinistralité croissante et à l'émergence de nouveaux risques. L'ampleur et la récurrence des aléas climatiques, des violences urbaines, des attaques cyber, viennent mettre aux défis les décideurs publics locaux et leur couverture assurantielle. Les rapports d'Alain CHRETIEN, maire de Vesoul, et Jean-Yves DAGES, agriculteur et ancien président de Groupama, missionnés par le Gouvernement, de la commission des finances du Sénat présidée par Jean-François HUSSON comme celui de l'Autorité de la concurrence (23 janvier 2025) dressent des constats concordants : insuffisance du nombre des acteurs de l'assurance présents sur le segment des collectivités territoriales, difficulté à appréhender les nouveaux risques, recours à des appels d'offre infructueux, résiliations anticipées de contrats d'assurance, durcissement des conditions de la réassurance, développement perfectible de la culture des risques...

L'État, les représentants des collectivités territoriales et les assureurs s'associent autour d'engagements collectifs ambitieux concernant l'assurance de dommages aux biens :

- Mieux accompagner, orienter et informer les collectivités ;
- Dynamiser et équilibrer le marché de l'assurance des collectivités ;
- Faciliter la relation contractuelle entre assureurs et collectivités ;
- Mieux indemniser dans un objectif d'adaptation aux nouveaux risques climatiques et sociaux ;
- Garantir l'efficacité des leviers de la solidarité nationale ;
- Renforcer la culture du risque et de la prévention.

Le plan national d'action (pact 25) décline les engagements de la Charte autour de 5 mesures mises en œuvre dès 2025 :

Apporter une aide immédiate aux collectivités en difficulté

Proposer une offre assurantielle mieux adaptée

Faciliter la mobilisation des outils de la solidarité nationale

Mieux maîtriser la sinistralité en renforçant la prévention et en s'appuyant sur la culture du risque

Mobiliser un réseau national et local.

## Une cellule d'accompagnement

Dans cette optique est créée une cellule d'accompagnement et d'orientation "**CollectivAssur**" placée auprès d'Arnaud Chneiweiss, médiateur de l'assurance. Cette cellule sera désormais le point d'entrée pour les collectivités

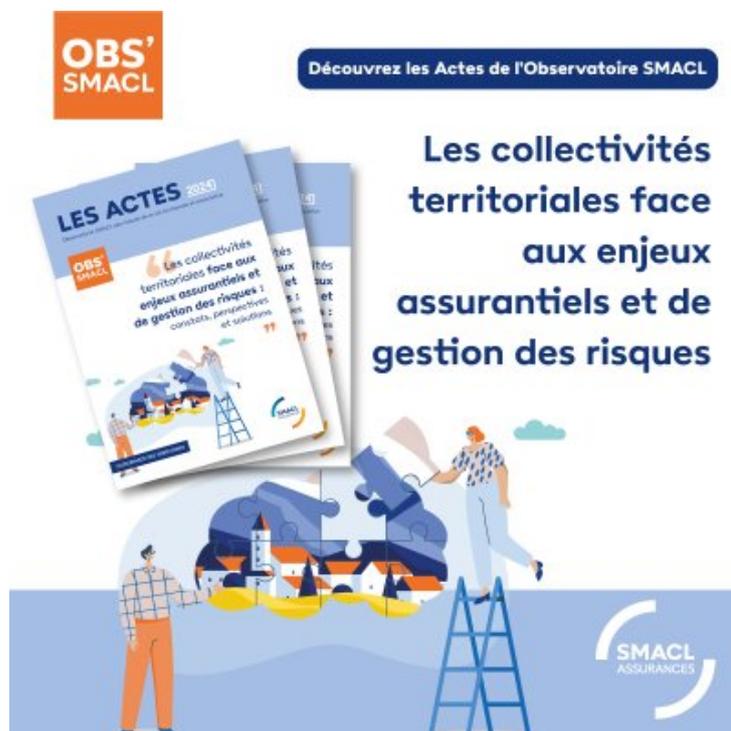
qui n'ont pas réussi à trouver, après les démarches approfondies, de solution d'assurance ou ayant rencontré des difficultés majeures avec leur assureur sans réponse satisfaisante obtenue dans un délai raisonnable.

Cette cellule a pour missions de :

- Délivrer un conseil immédiat sur la base d'un diagnostic flash de la situation de la collectivité ;
- Accompagner la collectivité dans un parcours « urgence » ou un parcours « sécurisation » ;
- Identifier et animer un réseau de référents au niveau national et départemental ;
- Evaluer le niveau d'assurabilité des collectivités (fonction d'observatoire) par la production d'un rapport annuel et le partage des bonnes pratiques.

Cette structure mènera des audits "flash", jouera un rôle d'accompagnement, d'orientation et de mise en relation avec des intermédiaires selon la situation rencontrée (distinction d'un parcours "Urgence" pour les situations critiques, et d'un parcours "Sécurisation" lorsque le diagnostic doit être affiné).

Sur la question essentielle de l'inventaire du patrimoine des collectivités, vous pouvez consulter les développements sur ce point dans les Actes du colloque avec l'intervention de Timothée Dumortier (voir pages 100 et suivantes)



## Déclinaison possible au niveau local

Après avoir établi un diagnostic local concerté, les préfets pourront en outre convoquer un « comité local de l'assurabilité des collectivités » en présence, notamment, des directeurs départementaux des finances publiques, des directeurs départementaux des territoires, des référents locaux de France assureurs et des associations des

professionnels de l'assurance, des agences de l'État et des associations d'élus locaux. Cette information sera couplée à l'information sur les moyens de financement disponibles pour conforter la résilience des territoires (Fonds vert, Fonds Barnier, appui en ingénierie de l'ANCT, du Cerema). CollectivAssur contribuera à l'identification des référents locaux à la maille départementale et pourra proposer une animation de réseau dédiée.

## Des évolutions attendues

Le plan d'action va contribuer à assouplir les modalités de la commande publique.

La refonte du guide pratique des marchés publics d'assurance, adaptée au contexte actuel, offrira dès juin 2025 aux collectivités un outil pour élaborer leur stratégie d'achat d'assurance, mieux définir leurs besoins et faciliter le dialogue et la négociation avec les assureurs.

Des évolutions législatives et réglementaires se concrétiseront par :

- L'instauration d'un préavis minimum de 6 mois en cas de résiliation unilatérale de l'assureur, pour écarter les interruptions brutales de couverture et laisser la possibilité aux collectivités de trouver un nouvel assureur ;
- La poursuite de l'évolution du régime légal des Cat Nat' avec un ajustement des franchises, une indexation du taux de surprime et une évolution de la dotation de solidarité qui indemnise les biens non assurables telles que les routes.

S'agissant du risque "émeutes", l'État et les assureurs engagent des travaux sur l'assurabilité du risque lié aux événements sociaux majeurs et imprévisibles. En effet les émeutes de 2023 ont constitué un facteur aggravant de la crise assurantielle des collectivités dont les bâtiments ont été pris pour cible.

## Réparer mieux

L'enjeu est de repenser le principe indemnitaire afin de permettre une réparation ou une reconstruction plus efficace après un sinistre, tout en limitant la vulnérabilité face à de futurs événements et en s'ajustant aux changements climatiques. Pour capitaliser sur le retour d'expérience et rendre plus résilient les territoires, le Gouvernement et les assureurs s'engagent ainsi à réévaluer la notion de construction à l'identique dans l'optique de l'effort d'adaptation aux risques en analysant notamment les obstacles à la doctrine du « réparer mieux »

## Service après-vente

Au niveau national, un groupe de contact national permanent est constitué auprès du Gouvernement, comprenant les services de l'État (DG-Trésor, DGPR, DGCL, DGSCGC) et de ses agences, représentants des assureurs et réassureurs, représentants des associations d'élus et personnalités qualifiées pour :

- observer les tendances du marché de l'assurance des biens des collectivités ;
- suivre la mise en œuvre effective du PACT 25 ;
- formuler à échéance régulière des recommandations, en particulier en matière de réassurance des risques sociaux exceptionnels

## Politique volontariste de formation et de sensibilisation autour de la prévention et de la gestion des risques

Les signataires de la Charte s'engagent à développer une politique volontariste de formation et de sensibilisation autour de la prévention et de la gestion des risques :

- Les initiatives publiques (modules de formation dédiée par le CNFPT) et privées (CNPP) seront soutenues ;
- Les ressources du CNFPT et des centres de gestion seront mobilisées pour former les agents des collectivités territoriales aux attendus de la maîtrise des risques ;
- La professionnalisation de la fonction de manager de risques/préventionniste sera facilitée par des formations dédiées et leur recrutement encouragé à un échelon intercommunal ou départemental ;
- Les services de l'État spécialisés dans la prévention et la gestion de crise (sous l'égide des préfets de départements) proposeront des sensibilisations et des exercices sur carte ou sur le terrain au niveau départemental avec comme point d'orgue une participation à la Journée nationale de la résilience (organisée par le Gouvernement et copilotée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et la direction générale de la prévention des risques) ;
- Les représentants des assureurs seront associés, aux côtés des élus locaux, aux concertations locales et nationales concernant la prévention des risques naturels majeurs, le modèle de sécurité civile l'effort d'adaptation au changement climatique, et toute autre démarche concourant à l'évaluation et la maîtrise des risques.



### Formation à la gestion des risques

En partenariat avec l'AMRAE, nous vous proposons deux sessions de formation :

- 26 et 27 mai 2025 – 22 et 23 septembre 2025
- 2 jours pour vous aider à identifier vos risques, à mettre en place des plans de prévention et à définir votre stratégie d'achat d'assurance.

Inscrivez-vous ici 

**Relevez les défis de demain avec notre nouvelle formation "Gérer les risques des collectivités territoriales", conçue par l'AMRAE (l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise). Coanimée par un expert en risk management & un expert en prévention et assurance, cette formation vise à fournir une méthodologie globale de gestion des risques pour mettre en place des plans de prévention et définir une stratégie d'achat d'assurance.**

## Boîte à outils

Des données, référentiels et supports d'information dédiés seront ouverts, publiés et adressés aux collectivités pour leur faire connaître les ressources à leur disposition auprès de leurs centres de gestion, du Médiateur de l'assurance et des pouvoirs publics :

- Accès aux référentiels de prévention en particulier en matière de risques naturels au travers notamment du site Géorisques et météorologiques au travers de l'outil dédié aux collectivités Climadiag communes ;
- Mise à disposition d'outils de diagnostics de vulnérabilité, par exemple à l'aide de l'outil Agirisk développé par le Cerema et des ressources locales du CEREMA.
- Mise à disposition des données cadastrales à jour par la DGFIP

Le site [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr) a mis en ligne une [base documentaire](#) sur le sujet de l'assurabilité des collectivités. Cette page vise à recenser l'ensemble des ressources documentaires qui ont vocation à développer la culture de prévention face aux risques multiples, les bonnes pratiques ainsi que le plan d'action en faveur d'une meilleure assurabilité des biens des collectivités. En complément, dans son numéro d'avril 2025, SMACL Infos vous propose un [dossier sur l'assurance des collectivités](#) avec notamment le témoignage de plusieurs collectivités engagées pour la prévention des risques. Bonne lecture !

